



L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)

UN AN APRÈS LE SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Quelles perspectives pour le réseau collégial ?

Mario Beauchemin
Président, FEC-CSQ

À la suite de la mobilisation historique du mouvement étudiant québécois au printemps 2012, le gouvernement du Québec, élu en septembre 2012, décide d'organiser un vaste sommet sur l'enseignement supérieur en février 2013 qui débouche alors sur la mise en place de cinq chantiers de travail : financement des universités, loi-cadre sur les universités, Conseil national des universités, aide financière aux études et offre de formation collégiale.

Financement de l'enseignement supérieur

Le groupe de travail sur le financement des universités, présidé par Hélène P. Tremblay et Pierre Roy, a déposé un rapport d'étape¹ au début du mois de janvier qui ne propose encore aucune solution au problème du financement des universités, mais qui soulève plusieurs pistes de réflexion. Une vaste consultation est prévue au cours des premiers mois de l'année 2014.

Ce groupe de travail n'avait pas pour objectif d'analyser le mode de financement du réseau collégial. Toutefois, les différentes organisations du milieu collégial attendent avec beaucoup d'impatience le dépôt du rapport Demers sur l'offre de formation collégiale, dont le mandat est de proposer des recommandations afin de favoriser, d'une part, l'accès à la formation collégiale partout au Québec et, d'autre part, une complémentarité de l'offre de formation dans les régions et la viabilité des programmes en région. Selon nous, il ne fait aucun doute qu'afin de renforcer le réseau collégial sur l'ensemble du territoire québécois, il faut, entre autres, revoir le mode de financement du réseau en tenant compte des particularités des cégeps en région et favoriser la mobilité étudiante.

Plusieurs enjeux qui ont été au cœur de l'enseignement collégial en 2013, et qui le seront encore en 2014, débordent le cadre des travaux et des conclusions du Sommet sur l'enseignement supérieur.

Formation initiale en Soins infirmiers

Depuis plusieurs années déjà, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) revendique à cor et à cri la disparition du DEC en Soins infirmiers au profit d'une formation initiale universitaire. Au mois de décembre 2012, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, mettait sur pied le

groupe de travail interministériel sur la relève de la formation infirmière présidé par le docteur Pierre Durand. Environ un an plus tard, soit au début du mois de janvier 2014, le président du groupe de travail dépose son rapport² et recommande au gouvernement de procéder à une analyse sectorielle prospective afin de confirmer les réels besoins du réseau de la santé et des services sociaux.

Pour la FEC, et bien d'autres organisations du réseau collégial, il s'agit d'une excellente nouvelle puisque nous demandons depuis plusieurs mois déjà une analyse de la situation de travail et de l'organisation du travail dans les milieux de soins de santé avant de procéder à tout changement qui aurait pour effet, entre autres, de freiner l'accès à la profession dans plusieurs régions du Québec. En outre, jamais l'OIIQ n'a démontré qu'il fallait effectuer un tel changement pour assurer la qualité des soins. Et jamais, non plus, les employeurs ne se sont plaints de la formation des techniciennes et techniciens en Soins infirmiers!

Il faudra maintenant suivre de très près cette analyse sectorielle afin que les enseignantes et enseignants concernés puissent y participer.

Cours d'histoire du Québec obligatoire au collégial

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, Pierre Duchesne, a décidé d'aller de l'avant avec l'imposition d'un cours d'histoire du Québec obligatoire au collégial. Même si nous sommes d'accord avec l'ajout d'un tel cours, les orientations prises par le Ministre au cours des derniers mois soulèvent plusieurs enjeux.

Malgré la précarité des finances publiques, il est incompréhensible que ce changement ne soit pas accompagné de ressources supplémentaires afin d'en assurer le succès. Cette absence de crédits additionnels explique peut-être pourquoi les orientations soumises à la consultation soulèvent plusieurs questions.

En décidant de supprimer un cours de la formation générale complémentaire pour faire de la place à ce nouveau cours, non seulement le MESRST affaiblit une partie de la formation au collégial, déjà



Présentation de l'avis de la CSQ sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures. Mario Beauchemin, président de la FEC-CSQ, Trois-Rivières, le 14 décembre 2012.

malmenée depuis le milieu des années 1990, mais il risque aussi de précariser davantage l'emploi de certaines enseignantes et enseignants qui comptent sur ces cours pour obtenir une charge d'enseignement. Si le Ministre persiste dans cette direction, il devra mettre en place, croyons-nous, des mesures d'employabilité pour venir en aide à ces profs qui feront les frais de cette réforme.

Une autre orientation retenue, semble-t-il, par le Ministre, est d'en faire un cours multidisciplinaire. Que l'on soit pour ou contre une telle orientation, elle soulève d'inquiétantes questions. Est-ce que ce cours multidisciplinaire permettra de créer des postes? Quelles sont les disciplines qui pourront donner ce cours? Et sur quelles bases seront-elles sélectionnées? Afin de minimiser les impacts de la disparition d'un cours complémentaire, les directions se serviront-elles de ce cours pour faciliter la gestion du personnel? Mais, et peut-être plus fondamentalement encore, est-ce que la nature multidisciplinaire de ce cours ne vient pas, en quelque sorte, remettre en question la pratique de notre profession qui repose, faut-il le rappeler, sur la maîtrise de nos disciplines respectives?

Bonne session à toutes et à tous!



1. On peut consulter ce rapport d'étape à l'adresse suivante : www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/chantiers/PolitiqueFinancementUniv/Rapport_Etape_Chantier_Financement.pdf
2. On peut consulter cet autre rapport à l'adresse suivante : publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/ff/documentation/2013/13-945-01WV.pdf

En route vers le renouvellement de notre convention collective – Négociation 2015

Comité de négociation : Éric Denis, Sébastien Paradis, Anne Vaillancourt et Louis-Philippe Paulet, porte-parole.

Notre convention collective viendra à échéance le 31 mars 2015. Déjà à l'automne 2013, nous nous sommes mis en marche vers cette étape

importante et intrinsèque à la vie syndicale. En effet nous avons effectué une première phase de consultation visant à identifier les priorités sectorielles, c'est-à-dire celles touchant les conditions de travail des enseignantes et des enseignants de cégep uniquement, et les priorités intersectorielles, c'est-à-dire celles touchant l'ensemble des catégories d'emploi du secteur public (salaires, retraite, droits parentaux,

disparités régionales). Mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir avant d'officiallement entreprendre la prochaine ronde de négociations.

Suite à la page 3 >